

Maine de Blaye (33390)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze le 28 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars, sous la présidence de Monsieur RIMARK, conseiller municipal, doyen.

Etaient présents :

M. BALDÈS, Mme BAUDÈRE, M. RIMARK, Mme SARRAUTE, M. LORIAUD, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, Mme DUBOURG, M. WINTERSHEIM, Mme HOLGADO, M. ELIAS, Mme LUCKHAUS, M. VERDIER, Mme BAYLE, M. GABARD, Mme BERTHIOT, M. SABOURAUD, Mme HIMPENS, M. MONMARCHON, Mme HERMILLY, M. INOCENCIO, Mme FLORENTIN, M. LIMINIANA, M. BESNAULT, M. BODIN, Mme QUERAL, M. GARAUDY, Conseillers Municipaux.

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BUBOURG est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 27
Conseillers votants : 27

Pour : 22
Contre :
Abstention : 5

SUJET N° 1 : ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L 2122-1 à L 2122-17,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, remet son bulletin sur papier blanc dans une enveloppe fermée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

a obtenu :

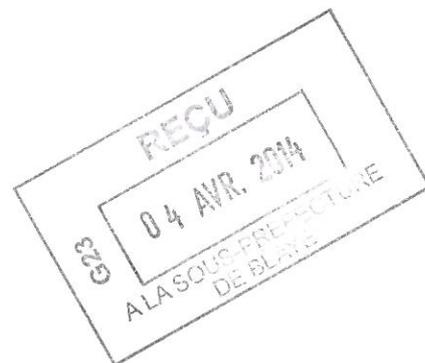
- M. Denis BALDÈS. : vingt deux voix (22 voix)

M. Denis BALDÈS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) maire.

Fait et accepté en séance, les jours, mois et an susdits:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
pour avoir été reçu à la
Sous-Préfecture le : 04/04/2014



Denis BALDÈS
Maire de Blaye

